

LE MEMORIAL,
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Octidi, 28 messidor, an V.
Dimanche 16 juillet 1797 (v. st.)

(N^o. 58.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehunt
In majus :

ITALIE.

Venise, le 26 juin (8 messidor). Nous apprenons de Padoue que le commissaire français (Bouquet) qui avoit séquestré, de sa propre autorité, les Monts-de-Piété de cette ville et de Vicence, vient d'être jugé par un conseil de guerre et condamné à cinq ans de fer. Le nommé *Drujon*, commandant de la première de ces places, qui avoit toléré cet acte arbitraire, a été dégradé et déclaré incapable de remplir aucun poste militaire.

La république de Lucques est dans une situation très-critique ; déjà le mécontentement du peuple, le port de la cocarde tricolore, les chants de *ça ira* présagent la ruine prochaine du gouvernement. — La Toscane même, agitée de mouvemens convulsifs, se voit aussi menacée d'une révolution ; et, à en juger par les circonstances, toute l'Italie sera démocratisée en moins de six mois.

Milan, le 28 juin (10 messidor). Les divisions des généraux Bernadotte et Augereau, ont fait couler des flots de sang, relativement aux dénominations de *monsieur* et de *citoyen*. Les soldats de Bernadotte disoient *monsieur*, et ceux d'Augereau, *citoyen*. Il n'en a pas fallu davantage pour courir aux armes, de manière que nos hôpitaux ont été remplis de blessés. De-là, le général Augereau a été obligé de défendre de prononcer le mot *monsieur*, sous peine d'être chassé du corps ou de toute administration militaire.

Les officiers français étalent un luxe incroyable ; ce ne sont plus ces officiers venus en Italie, montés sur des mulets ou de maigres chevaux ; ils ont chacun cinq à six équipages, cabriolets, berlines, carrosses, wiskis, etc. etc., avec huit à dix beaux chevaux. Chaque jour, insultant à la misère et au malheur, ils mènent avec eux dans les promenades publiques toutes les prostituées de Milan. Tout l'état-major est couvert d'or.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 7 juillet (19 messidor.) La quantité de troupes que l'empereur fait marcher vers la Bavière inspire des soupçons ou plutôt de l'inquiétude au roi de Prusse, qui n'ignore pas les vues ambitieuses de l'Autriche sur cette belle portion de l'empire ; aussi existe-t-il entre le cabinet de Berlin et le duc de Deux-Ponts, une correspondance très-active sur la crainte de les voir réaliser, et sur les

moyens de détruire les plans qui ont été secrettement concertés à cet égard entre deux gouvernemens que l'intérêt, plus que le bien des peuples, a rapprochés.

BELGIQUE.

Bruelles, le 24 messidor (12 juillet.) Notre municipalité vient de publier une proclamation dans laquelle elle dit en propres termes « qu'accablée de dettes qu'il lui est » impossible de payer, elle est hors d'état de faire célébrer » l'anniversaire du 14 juillet avec la pompe et l'éclat qu'exige » cette fête : qu'au surplus elle invite les citoyens à se réunir » aux autorités constituées, dans le temple de la loi, pour » y entendre quelques discours analogues à la circonstance. » Nos magistrats méritent des louanges pour ne pas augmenter la masse des dettes de la commune, en dépensant assez inutilement de l'argent pour la célébration de cette fête ; ce qui seroit insulter à la misère d'une foule de rentiers et autres créanciers qui ne sont point payés et languissent dans la plus affreuse indigence.

Des commissaires des guerres, en vertu de prétendus ordres d'autorités supérieures, parcourent quelques départemens de la Belgique, où les administrations ne se sont pas prononcées avec assez d'énergie contre le régime des réquisitions, et y exercent leurs exactions à l'aide de divers agens du gouvernement et sous la protection des exécutions militaires. Ces êtres voraces, dont la présence est une calamité pour nos contrées, ne sont pas plutôt obligés de quitter un département, qu'ils s'élancent sur un autre, comme de véritables oiseaux de proie : nous espérons que le corps législatif s'empressera de nous délivrer de ces vautours qui seroient capables d'engloutir, non-seulement les débris de nos fortunes, mais encore la Belgique entière, s'ils en avoient le pouvoir.

D'après tous les avis et lettres contradictoires, qui nous parviennent des différentes parties de l'Allemagne, occupées par les troupes françaises, il paroît certain qu'après une infinité de marches et de contre-marches, tantôt en avant, tantôt en arrière, elles repasseront, pour la majeure partie, vers la rive gauche du Rhin. Le quartier-général et les administrations militaires de l'armée de Sambre et Meuse sont attendus incessamment à Aix-la-Chapelle, où les banques de jeux sont déjà installées par des Français pour recevoir les commissaires des guerres, les agens du gouvernement et nombre d'officiers, qu'ils savent regorger d'or.

FRANCE.

Paris, le 27 messidor.

Le Révéléateur contient vraiment des révélations de l'autre monde (de l'enfer s'entend); il n'y a que le diable qui puisse l'instruire de tous les grands forfaits inconnus de ces désespérés prêtres, chouans, royalistes. Il est vrai qu'il n'a pas autant d'esprit que son auteur, et que son auteur ne dit pas un mot de vrai.

Le cercle constitutionnel de Toulouse s'occupe de choses plus sérieuses que l'éloquence de Riouffe; recherches des armes superflues; commissaires pour la répartition de ces armes; décret pour une contribution forcée à lever sur les acquéreurs de domaines nationaux.... Doucement, frères et amis: eh! que dira le journal des Acquéreurs.

Poullier et le Pacificateur, qui en est un autre, racontent qu'une femme d'émigré, âgée de dix-sept ans (l'émigration et le mariage ne peuvent être que récents), soupieroit l'autre jour pour manger un cœur républicain. Ces envies de femmes d'émigrés sont pires qu'aucune envie de femmes grosses.

Le Spectateur Anglais fait quelque part une plaisanterie où il y a plus d'humour que de décence; c'est sur les paniers dont les dames avoient adopté la mode. Il les compare à je ne sai quel temple d'Ethiopie tout composé d'enceintes circulaires et concentriques. Vous avancez et vous trouvez au milieu, sur l'autel, un petit singe noir qui fait la moue. Quand le cercle constitutionnel se sera entouré de je ne sai combien de cercles, et que dans celui du milieu présidera Ginguené, vous aurez tout juste le temple Ethiopique, et les enceintes et le petit singe au milieu.

VARIÉTÉ.

Remerciement à un savant de Lorient.

Tout le monde connoît Lorient et le savant citoyen A. qui l'habite (c'est le plus fin politique du département de la Drôme.) Après nous avoir donné d'excellentes leçons sur la manière de réformer notre journal, et nous avoir cité l'exemple de Newton, en homme qui possède le secret du génie de ce grand homme, il nous propose ses conjectures sur le succès immanquable de la théophilantropie. « Vous avez beau tourner, nous dit-il, il faudra en venir là; c'est la vraie solution du problème qui m'occupe et m'inquiète depuis quelque tems, savoir de quel culte connu l'Etat salariera les ministres. »

On voit que le citoyen étend sa sollicitude à tout, au perfectionnement des journaux et au paiement des théophilantropes, nous le tranquilliserons pour eux. Ce sont la plupart gens accoutumés à se payer par leurs mains. Tous les brise-scellés révolutionnaires sont dévoués à cette religion qui étoit celle du prophète Robespierre.

Nous remercions le citoyen A. Cinq ou six cents lettres par décade de nos divers abonnés, si elles étoient aussi instructives, hâteroit fort notre instruction et celle du public; nous pourrions même les publier, pour peu que deux mille abonnés consentissent à accroître leur abonnement chacun de 10 louis par an, somme modique, vu les frais de poste et d'impression.

Une autre petite ville qui va acquérir de la célébrité, c'est

celle de Candé, département de Maine et Loire. Il s'y est fait un coup monté digne de l'admiration de tous les cercles, expression qui équivaldra bientôt à celle de tous les siècles. Le 29 juin, les frères et amis de Candé se levèrent et se rendirent à Angrie à l'heure des Vêpres. Comme on se doutoit qu'ils ne venoient pas fraterniser, on déserta et on ferma l'église. Les portes en furent brisées; et pour finir par un bruit public qui désolât le fanatisme, ils sonnèrent les cloches. O! R., ne trouvez-vous pas que voilà les tocins et les sonneries de vêpres, et l'angelus expié par ce bruit des cloches qui sonnent pour la philosophie? Le juge de paix a dressé acte et rendu sa plainte; mais ce sera tout: les coupables ont des confrères dans l'administration centrale du département.

Des arrière-pensées, et des gens impénétrables.

La Gazette française, journal plein d'esprit, de brièveté, de talent, d'à-propos, parle aujourd'hui beaucoup d'arrière-pensées, et de gens impénétrables.

Nous sommes loin de penser que ces expressions énergiques soient de ce jargon réprouvé qui a infecté la langue et bouleversé toutes les idées sociales. Mais si l'on vouloit aujourd'hui faire sortir au grand jour toutes les arrière-pensées, on seroit étonné de voir combien une arrière-pensée est communément peu de chose: c'est précisément une dissimulation du non-penser. On dérobe sa pensée, parce qu'on n'en a pas d'assez développée, et sur-tout d'assez juste pour oser la produire; c'est le renard de la fable, qui cache sa queue parce qu'il n'en a pas. Ainsi le directeur cache son arrière-pensée, parce qu'elle est indéfinissable pour lui-même; c'est une confusion de projets et d'embarras, de desirs mal conçus, de peur tantôt accompagnée de saisissement et d'immobilité, tantôt convulsive, et qui produit des mouvemens faux. Et qu'elle est l'arrière-pensée de ces constitutionnels, qui s'arrangent en cercle avec des hommes très-différens d'eux; qui font bruire comme une cresselle l'orateur Riouffe; qui tâchent de multiplier les petits cercles dans les départemens (ce qui est proprement cracher pour faire des ronds dans un puits)? Ne savent-ils pas que toute leur besogne est vaine et purement factieuse? Quelle est donc leur arrière-pensée? C'est une pure sottise qu'ils n'osent avouer. Ils imaginent aussi follement que confusément, qu'en s'arrangeant en cercle sur les débris de la montagne, ils feront avec les jacobins communauté de bruit, de menaces, de charivari patriotique; qu'ils troubleront les partisans de l'ordre; que ceux-ci tomberont dans l'inertie et la stupeur, et qu'eux, constituans et constitutionnels, seront là pour accaparer les places d'administration: et déjà on les demande pour eux. Mais les jacobins sont là aussi, et prétendent bien que s'il y a communauté de train, il y aura partage de profits, ou plutôt que les profits seront pour eux, et que tous ces constituans et constitutionnels à phrases arrondies n'en tâteront que d'une dent, et seront encore pourchassés et mâtinés par eux, jacobins, qui parviendront à procurer le bonheur commun, c'est-à-dire, à tout piller et tout égorger.

Et voilà l'arrière-pensée de ces Citoyens. Et si nous voulions développer celle de quelques-uns d'entre eux, que bien connoissons, on verroit qu'en dernier résultat, l'arrière-pensée de chacun d'eux est un rêve, une sorte de pierre philosophale, et de quadrature du cercle dont ils ne viendront point à bout. Je me borne envers eux à la censure générale

et les pri
la partic
Procer
Mais,
moins du
contenter
mais je n
têtes in
vide.
Lettres a
Dugou
Paris,
August
Ce n'es
de gouver
leur déca
ses systèm
exempt de
une répub
mettre ses
doit conven
connu les
sa place au
nature, pr
à toutes le
de Denis l
des institu
curgue. A
ses leçons.
Dion, et d
de Syracus
On croit
du roi de
treuves de
la même n
mêmes cap
qualités de
toute sa cor
à Voltaire.
dessus du m
quer égaler
Tout se
deux poètes
grandes fure
pardonna d
Grèce. Dion
tragée, et l
d'école à C
Rien n'es
de Platon, l
marcher con
« Quand
armes, dit
qui j'eus e
mêmes sac
favoriser a
nés un jou
besoin de
ment; mai
truction, r
Dans une
quables :

et les prie de nous en savoir gré , parce qu'il seroit aisé de la particulariser , et de prendre , comme dit Horace ,

Proceres , populunq; minutim.

Mais , à propos de *proceres* , me refuserai-je à parler au moins du GRAND PAN , d'Harpocrate-Syeyès ? Oui , je me contenterai de dire que c'est le général des impénétrables ; mais je répète que si on pénétrait dans la plupart de ces têtes impénétrables , on ne rencontreroit qu'un grand vide.

B. V.

Lettres de Platon traduites du grec , et puliées par A. J. Dugour , ci-devant professeur au collège de la Flèche. A Paris , chez A. J. Dugour , libraire , rue des Gands-Augustins , n^o. 13.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la philosophie a l'ambition de gouverner les empires , et c'est toujours à l'époque de leur décadence , comme on l'a remarqué , qu'elle multiplie ses systèmes politiques. Le divin Platon lui-même ne fut pas exempt de cette foiblesse. Son imagination ne se réfugia dans une république imaginaire que lorsqu'il eut désespéré de mettre ses plans à exécution dans une république réelle. On doit convenir que , comme tous ses confrères , il avoit mal connu les hommes et les lieux. Un philosophe n'étoit point à sa place auprès d'un roi despotique , et dans un pays où la nature , prodiguant toutes les richesses , invitoit les habitans à toutes les voluptés. Ce n'étoit pas en Sicile et dans le palais de Denis le jeune , que Platon pouvoit introduire avec succès des institutions aussi sévères que celles de l'ancien Lycurgue. Aussi on admira son éloquence , mais on négligea ses leçons. Il ne fit guères d'autre enthousiaste que le sévère Dion , et celui-ci , lorsqu'il voulut changer le gouvernement de Syracuse , périt sous le poignard d'un assassin.

On croit lire quelquefois la correspondance de Voltaire et du roi de Prusse , en examinant quelques détails des entrevues de Platon et de Denis. C'est de la part de ce dernier la même manie de bel esprit , les mêmes coquetteries , les mêmes caprices. Mais Denis est loin d'avoir les grandes qualités de Frédéric , et Platon , il faut l'avouer , garde dans toute sa conduite une dignité qui auroit dû servir d'exemple à Voltaire. A Syracuse , le philosophe fut constamment au-dessus du monarque ; à Berlin , les gens sages purent se moquer également du monarque et du philosophe.

Tout se termina entre Frédéric et Voltaire comme entre deux poètes. Des hémistiches critiqués causèrent d'abord de grandes fureurs , on se fit ensuite des complimens , et on se pardonna de part et d'autre. Il n'en fut pas ainsi dans la Grèce. Dion vengea , les armes à la main , la philosophie outragée , et Denis fut réduit , comme on sait , à devenir maître d'école à Corinthe.

Rien n'est plus noble et plus intéressant que le discours de Platon , lorsque son élève et son ami Dion est prêt à marcher contre leur commun oppresseur.

« Quand mes mains seroient encore en état de porter les armes , dit-il , je ne les prendrois pas contre un prince avec qui j'eus en commun la même maison , la même table , les mêmes sacrifices , à qui j'ai promis cent fois de ne jamais favoriser aucune entreprise contre son autorité. Si , ramené un jour l'un et l'autre à des vues pacifiques , vous avez besoin de ma médiation , je vous l'offrirai avec empressement ; mais tant que vous méditez des projets de destruction , n'attendez ni conseils , ni secours de ma part. » Dans une autre lettre , Platon ajoute ces mots remarquables :

« Quand le sage voit sa patrie mal gouvernée , qu'il indique les fautes et les erreurs , si on paroît porté à les corriger ; mais qu'il garde le silence , si une révolution ne peut s'opérer sans répandre le sang d'une partie des citoyens , ou causer la ruine et l'exil d'une autre. Ce qu'il doit faire alors , c'est de prier les dieux , dans le silence , d'amener , et pour lui et pour tous , des tems plus heureux. »

On trouve dans ces lettres de Platon une foule de maximes aussi sages , et de sentimens aussi généreux ; on y aime son caractère , autant qu'on admire son éloquence : c'est toujours l'épanchement d'un beau génie , et d'une âme douce et élevée. Rien ne ressemble moins , par exemple , à la conduite et au langage du sophiste Sénèque : aussi nos sophistes ont-ils fort loué Sénèque , et fort rabaisé Platon.

Le philosophe grec avoue ingénument toutes ses fautes ; il fut ambitieux dans sa jeunesse ; il accepta un emploi des trente , dont plusieurs étoient ses amis ou ses parens. Il crut , d'après leurs discours , qu'ils vouloient sincèrement réformer la république ; mais à peine eurent-ils tenu pendant quelques mois les rênes de l'Etat , ajoute-t-il , que la tyrannie dont nous nous plaignions fut regardée comme l'âge d'or , à côté de la leur.

La science politique avoit fait chez les anciens des progrès que n'ont point égalés les modernes , malgré leurs prétentions et leur orgueil. Toutes les formes possibles de gouvernement étoient sous les yeux des Xénophon , de Platon et des Aristote. Ainsi , l'autorité de ces grands hommes doit avoir le plus grand poids , même dans notre siècle.

Je finirai des citations que je voudrois pouvoir étendre , par un passage de Platon , qui me paroît digne d'être médité par les législateurs , et qui peut éclairer des discussions importantes , dont ils s'occupent dans ce moment.

« L'Etat où le peuple s'exprime d'une manière uniforme et qui lui est propre , sur les affaires civiles et religieuses à-la-fois , et dont la conduite n'est pas en opposition avec ses discours , est sûr de se conserver et de fleurir pendant nombre de siècles ; mais l'Etat qui n'a rien que d'emprunté , qui ne s'étudie qu'à imiter servilement des lois de ses voisins , ne peut avoir qu'une existence passagère. »

Cette traduction des lettres de Platon , commencée par M. Papin , et achevée par M. Dugour , doit faire honneur à tous les deux : elle est pure et élégante. L'éditeur annonce une version complète des œuvres du philosophe grec ; et tous les gens de lettres français désireront sans doute de la voir paroître.

F.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 27 Messidor.

Organe de la commission militaire , Laboulay reproduit à la discussion son projet relatif à la garde constitutionnelle du directoire. Il est adopté. Cette garde sera composée de deux cent cinquante hommes , dont trente-trois officiers , quinze sous-officiers et deux cent deux soldats.

Trouille , par motion d'ordre , expose que la discussion sur la police des cultes , a eu toute la solennité possible , et que l'opinion de chaque membre doit être fixée.

Il demande la clôture de la discussion , et réduit l'objet des délibérations aux deux questions suivantes :

1^o. Les lois révolutionnaires rendues contre les prêtres, seront-elles rapportées ?

2^o. Exigera-t-on des prêtres une déclaration qu'on n'exige pas des autres citoyens ?

Emery veut qu'on ne délibère en ce moment que sur la seconde de ces deux questions ; il voudroit en outre qu'on joignît aux ministres des cultes, les instituteurs et les institutrices.

Dumolard réclame la priorité en faveur de la première question : il est, dit-il, d'autant plus urgent de la décider, que les parens des prêtres déportés, devenus, par les lois révolutionnaires, possesseurs des biens de ces malheureux ecclésiastiques, s'empresent de les vendre, et préparent ainsi les rigueurs de la misère aux infortunés qu'a trop long-tems frappés l'exil.

Fermez la discussion, s'écrie-t-on de toutes parts !

Une lutte particulière s'établit alors entre le président, qui veut consulter le conseil, pour savoir si la discussion doit être fermée, et Thibaudeau, qui veut être entendu. Il obtient enfin la parole, en la demandant contre le président. Vainqueur à l'aide de cette petite ruse, il n'abuse pas de sa victoire, et se contente d'invoquer à son tour la priorité pour la question relative à la déclaration.

Boulay : La presque unanimité des membres me paroît d'accord pour le rapport des lois révolutionnaires. Ce sera donc économiser du tems que de commencer à délibérer sur ce point là. J'appuie la proposition de Dumolard.

Cet avis l'emporte enfin. La discussion est fermée. Le projet de Dubruel, mis ensuite aux voix, est adopté en ces termes :

1^o. Les lois qui prononcent la peine de déportation ou de réclusion contre les ecclésiastiques qui étoient assujettis à des sermens ou à des déclarations, ou qui avoient été dénoncés sous le nom de *réfractaires*, ou pour cause d'*incivisme*, et contre ceux qui avoient donné retraite à des prêtres *insermentés*, sont et demeurent abrogées.

2^o. Les lois qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés sont également rapportées.

3^o. Les individus atteints par les susdites lois, rentrent dans tous les droits de citoyens français, en remplissant les conditions prescrites par la constitution, pour jouir de la susdite qualité.

La discussion s'établit ensuite sur la seconde des questions posées par Trouilles. « Exigera-t-on des prêtres une déclaration ? »

Merlin, de Thionville, soutient l'affirmative. La constitution n'accorde, dit-il, le libre exercice du culte qu'aux citoyens soumis aux lois. Mais quel sera le gage de cette soumission de la part des prêtres, si ce n'est au moins une promesse solennelle d'obéissance ? L'opinant passe en revue l'histoire des papes, les libertés de l'église gallicane, le jansénisme, la révolution, la Vendée, etc. Il trouve partout des motifs déterminans en faveur de son opinion ; en conséquence, il propose un long projet dont voici les principales dispositions : « Nul ministre d'un culte quelconque ne peut publier de mandemens ou brefs, sans le *visa* du directeur..... Nul ne peut correspondre avec le pape, sans l'intermédiaire du directeur..... Chaque secte peut célébrer ses fêtes aux jours marqués dans son calendrier ; mais les jours de *repos*, pour quelque secte que ce soit, sont invariablement ceux déterminés par le calendrier républicain, etc. »

Le conseil ordonne l'impression de ce projet.

Audouin combat toute espèce de déclaration. Il reproduit avec plus de force, et sous un jour nouveau, les argumens qui ont déjà repoussé le système des sermens. Pour se soumettre aux lois, est-il nécessaire de dire : Je m'y soumetts ! Le fanatisme peut perdre la patrie ! Je désespère du salut d'une patrie qu'il faut sauver tous les jours par un nouveau serment. La religion a fait bien des maux ! Ces maux sont les crimes des gouvernemens. Les prêtres troubleront l'ordre public ! Les lois les puniront comme perturbateurs. L'ancien clergé de France juroit fidélité au monarque ! C'est que le monarque vouloit que le catholicisme fût dominant, et la république n'exclut aucun culte, mais les protège tous. Eh ! quelle est donc cette nation triomphatrice de l'Europe coalisée ? elle a vaincu les rois : elle redoute quelques prêtres dispersés dans la foule des Français !

Vous êtes forts : n'agissez pas comme si vous étiez faibles. Voulez-vous la paix de l'intérieur ? Soyez tolérans. Il est tems que les vainqueurs abjurent l'insolence du succès. Souffrez que les vaincus oublient dans la sécurité, l'amertume de leur défaite. Je vote contre tout serment, sous quelque nom qu'il reparoisse.

Le conseil arrête l'impression de ce discours, et la distribution au nombre de trois exemplaires pour chaque membre.

Jarpanvilliers parle dans un sens opposé ; mais il desire que la déclaration exigée soit purement civile. — Impression.

Le conseil ferme la discussion.

Aux voix l'urgence, s'écrie-t-on !

Quelques membres : L'ajournement !

Le conseil déclare l'urgence.

Pastoret : La séance étant trop avancée pour qu'on puisse discuter successivement chaque article du projet de Camille Jordan, je demande que le conseil se borne à prononcer sur le principe, « Exigera-t-on des ministres des cultes une déclaration non commune aux autres citoyens ? »

Le président, après avoir consulté le conseil sur cette question, en proclame la négative.

Quelques voix : L'épreuve est douteuse.

Le président : Je vais recommencer l'épreuve.

Le conseil, une seconde fois consulté, prononce encore la négative.

Quelques applaudissemens partent des tribunes.

Une trentaine de membres : L'appel nominal !

Le président : La séance est levée.

Non ! non ! s'écrie-t-on : l'appel nominal !

Le président et les secrétaires quittent le bureau. Le public quitte ses tribunes.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 27 messidor.

Les représentans du peuple dans la Belgique, séduits par quelques intrigans, avoient, par un arrêté surpris à la religion, enjoint au citoyen Duvivier, d'Anvers, d'absoudre donner cette commune. Cet arrêté est annullé par une résolution du 2 messidor.

Detorcy propose aujourd'hui l'adoption de cette résolution ; ce sera, dit-il, un nouvel hommage rendu à la constitution qui proscriit tout acte arbitraire. Le conseil approuve la résolution.